



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tarifs réduits

Question écrite n° 31755

Texte de la question

M. Bernard Depierre appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la carte de réduction « 12-25 ». Celle-ci permet aux jeunes de bénéficier de réductions allant de 25 % à 60 % sur le train à tout moment de l'année. Alors que cette rentrée 2008 s'effectue sous le signe de la « révolution verte », le développement des transports non polluants apparaît comme une nécessité. Le train doit évidemment prendre toute sa place dans cette politique. Or force est de constater qu'à ce jour le rapport de prix entre la voiture et le train ne joue pas toujours en faveur de ce dernier, notamment lorsque les usagers ne bénéficient pas de carte de réduction. Ainsi de nombreux jeunes perdent le bénéfice de cette carte à l'âge de 26 ans, alors qu'ils demeurent souvent dans une situation assez précaire puisque les études sont de plus en plus longues et qu'ils sont nombreux à entrer dans la vie active par le biais d'un emploi précaire. En conséquence, il souhaiterait savoir s'il ne serait pas opportun de prolonger de quelques années supplémentaires le bénéfice de cette carte.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à ce que la politique commerciale et tarifaire de la SNCF favorise l'accès du plus grand nombre au transport ferroviaire, s'inscrivant ainsi pleinement dans les orientations issues du Grenelle de l'environnement. Parallèlement aux tarifs sociaux (carte famille nombreuse, abonnement élèves, étudiants ou apprentis...) décidés par l'État et faisant l'objet d'une compensation financière, la SNCF a développé depuis plusieurs années de nombreux tarifs et produits commerciaux pour augmenter la clientèle faisant le choix du train (carte de réduction « 12-25 », carte « Senior » pour les plus de 60 ans ou carte « enfants + » pour les enfants de moins de 12 ans). Ces cartes sont largement utilisées par la clientèle et leur succès ne cesse de s'accroître. Depuis le lancement de la réforme tarifaire « NOTES » en octobre 2007, les ventes de cartes commerciales ont progressé globalement de 10 % et de 14 % pour la seule carte « 12-25 ». Il n'est pas envisagé de prolonger au-delà de 25 ans le bénéfice de la carte « 12-25 ». Il convient de rappeler que, pour la population ne pouvant plus bénéficier de cette carte, il existe d'autres formules de réductions. Ainsi, la SNCF a mis en place la carte « Escapade » qui, à la condition d'effectuer un aller-retour englobant un jour de week-end, garantit un taux de réduction de 25 % et permet d'obtenir jusqu'à 40 % de réduction sur certains trains. Enfin, la réforme tarifaire « NOTES » a conduit à augmenter les réductions accessibles à tout voyageur quelle que soit sa situation, en anticipant l'acquisition du billet ou en optant pour des billets « Prem's » dont la commercialisation a été plus largement étendue (1,2 million de places supplémentaires en 6 mois).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31755

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8331

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10278